

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la halle des sports à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 avril 2019

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Excusés | Absents |
|---------------------|----------|----------|---------|---------|
| 33 | 28 | 2 | 2 | 3 |

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 30 | 0 | 0 |

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, PLAZANET Mélanie donne pouvoir à LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal

PERSONNEL

Délibération n°39-2019 : Bibliothèque : transformation de poste suite à avancement de grade

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du CT en date du 03 avril 2018 sur la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 21 mars 2019,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'un agent au service des Bibliothèques peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ème} classe.

Monsieur le Président propose de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe pour créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ème} classe à temps complet à compter du 1er mai 2019.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER la transformation du poste suivant :
 - Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ème} classe à temps complet au service des Bibliothèques

- **Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps au service des Bibliothèques**
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ;
- **DE DECIDER** que la présente prendra effet à compter du 1^{er} mai 2019;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 avril 2019

Le Président
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Le Président

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

9 - MAI 2019
9 - MAI 2019

